

20, AVENUE DU PARMELAN
74000 ANNECY
TÉL. 04 50 66 68 10
FAX. 04 50 66 68 19

MODALITES D'ORGANISATION DU TEST DE QUALIFICATION TECHNIQUE OPTION SKI NORDIQUE

ANNEXE III

De l'arrêté du 18 janvier 1993 relatif à la formation commune des pisteurs secouristes, option ski alpin et ski nordique

« Le test de qualification technique, option ski nordique, est destiné à évaluer la capacité du candidat à évoluer en ski de fond sur un parcours varié et son endurance à l'effort ».

1) Le parcours d'endurance

Le parcours d'endurance s'effectue sur une piste damée d'une longueur de 15 km, avec port d'un sac à dos de 10 kg, en style libre.

L'épreuve est chronométrée et le seuil d'admission correspond au temps réalisé par un ouvrier masculin majoré de :

- 50% pour les candidats
- 70% pour les candidates

L'ouvrier doit être moniteur de ski (titulaire de Brevet d'Etat d'Educateur Sportif premier degré, spécialité ski de fond). Il effectue le parcours dans les mêmes conditions que les candidats.

2) Ateliers techniques

Le parcours varié s'effectue en toutes neiges, avec le port d'un sac à dos de 10 kg. Il comprend :

- Une montée de 50 mètres de pente moyenne de 20% ;
- Une portion plate de 10 mètres environ ;
- Une descente de 100 mètres de longueur ayant un pourcentage moyen de pente égal à 15% sur une longueur de 30 mètres et permettant la réalisation de virages.

Le candidat a la possibilité de reconnaître le parcours avant l'épreuve.

Un jury composé de techniciens – maîtres pisteurs secouristes, option ski nordique, directeur du domaine nordique et moniteur de ski (titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif premier degré spécialité ski de fond) – apprécie les évolutions du candidat sur les portions de parcours situées :

- En terrain plat ;
- En montée ;
- En descente ;
- Et sur celles nécessitant des changements de direction.

3/ Admission

Le candidat doit réussir chacune des deux épreuves pour être admis au test de qualification technique option ski nordique.